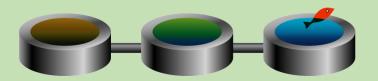
RAPPORT ANNUEL

COMMUNE D'AUBIGNOSC







EXERCICE 2017

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER

-4 JUIL. 2018

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

JUIN 2018

Annexe à la DCM N°35/2018 du 02 juillet 2018



Sommaire

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	
■CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■Nombre d'abonnements	3
■VOLUMES FACTURÉS	3
■CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE	3
■OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES	
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	8
■LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATIO	N 9
■RECETTES D'EXPLOITATION	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	11
■CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU ERREUR! SIGN DÉFINI.	ET NON
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	13
■TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE	13
■ETAT DE LA DETTE	
■AMORTISSEMENTS RÉALISÉS	
■PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR	
L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	د ۱
L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	



Rapport annuel

2017

Modèle DDT 04 –



Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce par elle-même la compétence assainissement collectif

La commune n'adhère à aucun EPCI pour cette compétence.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

470 habitants (sur 570 habitants au 1er janvier 2018 / INSEE)

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 23 juillet 2013. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 22 juillet 2025.

Avenant au contrat : NEANT

Avenant n°	Date	Objet

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017
Nombre d'abonnements domestiques	246

VOLUMES TRAITES EN 2017 : 20 752 M³

VOLUMES FACTURÉS

Volumes facturés [m³]	2017
- aux abonnés domestiques	29 242
- aux abonnés non domestiques	0
Total	29 242

Rapport annuel



■ CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE

• Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km]	2017
Réseau séparatif	7536

Nettoyage du réseau à titre préventif : 1420 ml en 2017

3,3,3,0,0

■ OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées. La station d'épuration de 600 EH $\,$ a été mise en service le $1^{\rm er}$ juillet 2012

STEU N°1 : STEP du Village Code Sandre de la station : 060904013001

DESCRIPTIF GENERAL DE LA STATION			
Type d'épuration	Filtres plantés de roseaux	Date de mise en service	1 ^{er} juillet 2012
Maître d'ouvrage	MAIRIE D'AUBIGNOSC	Constructeur	ATELIER REEB & MINETTO
Exploitant	Sté des Eaux de Marseille (DSP)	Capacité en EH	600
Type de milieu récepteur	Infiltration obligatoire sur place (*)Surverse : ruisseau	Capacité en kg de DBO5/j	36
Nom du milieu récepteur	Le Riou	Capacité en m³/j	155
Commune(s) raccordée(s)	AUBIGNOSC		

EXERCICE 2017



Nombre d'abor	nnés raccordés	246
Nombre d'habi	itants raccordés	470
Débit de référence journalier admissible en m³/j		155
Prescriptions	de rejet	
Soumise à	Autorisation en date du	
Southise a	Déclaration en date du	20 MAI 2011



NIVEAU DE REJET (DLE du 20 mai 2011)			
	DBO5	DCO	MES
Concentration maximale (mg/l)	25	125	35
Rendement minimum (%)	70	75	90

RESULTATS DU BILAN 24 H effectué les 18 & 19 septembre 2017 par le BE « A2E ENVIRONNEMENT » :

Paramètres	Résultats	Unités	Charges (kg/j)
Volume mesuré	50,4	m ³	-
рН	7,6	U.pH	-
Température de mesure du pH	18,7	°C	-
Matières en suspension (MES)	<4.5	mg/l	NQ
DCO	41	mg O2/I	2,066
DBO₅	<3	mg O2/I	NQ
Azote Kjeldhal	<3.00	mg N/I	NQ
Azote ammoniacal	<0.5	mg N/I	NQ
Ammonium	< 0.6	mg NH4/I	NQ
Phosphore	7,6	mg P/I	0,383

VISITE DU SATESE / LE 19 AVRIL 2017

EXERCICE 2017





QUANTITÉS DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration :

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEP du Village (Code Sandre : 060904013001)		
Total des boues produites		

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEP du Village (Code Sandre : 060904013001)	NEANT	NEANT
Total des boues évacuées		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

POSTES DE RELEVAGES

STATION D'EPURATION DU VILLAGE

Poste de relevage de tête :

La station est équipée d'un dégrilleur automatique et de deux pompes de relevage de 75 m³/h.

Le traitement est constitué d'une aire plantée de roseaux avec un premier lit d'infiltration puis un réservoir de chasse muni d'un système à auget basculant et un deuxième lit d'infiltration

POSTE DE RELEVAGE DES AMARINES

Cuve: diamètre 1.30 m, hauteur 2.50 m Panier de dégrillage avec entrefer de 40 mm Deux pompes de 6 m ³/h à 19.20 m HMT

POSTE DE RELEVAGE DU VILLAGE

Cuve: diamètre 2.80 m, hauteur 5.50 m Panier de dégrillage avec entrefer de 30 mm Deux pompes vers bassin d'orage 42 m³/h à 9.50 HMT Bassin d'orage de 46 m³ Deux pompes de reprises de 17 m³/h à 28.60 m HTM

Rapport annuel

EXERCICE

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)





EVOLUTION

Station d'épuration : mise en service le 1er juillet 2012

Station de relevage du village : mise en service le 1er juillet 2012

Station de relevage des Amarines : septembre 2012

TAUX DE RACCORDEMENT : 82.45 % de la population





Rapport annuel



Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- une part fixe (abonnement)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	01 janvier 2017	01 janvier 2018
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0.155	0.155

Rapport annuel



Commune d' AUBIGNOSC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2017

tarif domestique Commune

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (y compris Agence de l'Eau)

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

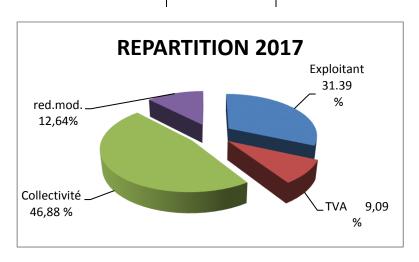
	Désignation	1 ^{er} janv. 2017	1er janv 2018	Variation %
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	20.10	20.28	+0.90
Part proportionnelle	le m³	0.2009	T1 0.2027	+0.89
[€ HT/m³]		0.2511	T2 0.2534	+0.92
		0.3516	T3 0.3548	+0.91
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	15	15	0
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,45	0.45	0
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,155	0.155	0
	TVA	10 %	10 %	0

^{*} Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janv. 2017	1er janv. 2018	Variation %
Exploitant	46.21	46.64	+0.93
Collectivité	69	69	0
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18.60	18.60	0
HT	133.81	134.24	+0.75
TVA	13.38	13.42	+0.30
Total [€ TTC]	147.19	147.66	+0.32

Prix théorique du m^3 pour un usager consommant 120 m^3 : 1.2266 €/ m^3 1.2305 €/ m^3 + 0.99 %





■ RECETTES D'EXPLOITATION



Recettes de la collectivité : en €

Type de recette	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	13948.69	14657.81	+5.08
dont abonnements	3600	3690	+ 2.5
Redevance eaux usées usage non domestique	0	0	
dont abonnements	0	0	
Recette pour boues et effluents importés	0	0	
Régularisations (+/-)	0	0	
Total recettes de facturation	13 948.69	14657.81	+5.08
Recettes de raccordement	1500	3000	
Prime de l'Agence de l'Eau	6224	5182	
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0	
Recettes liées aux travaux	0	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes (préciser)	0	0	
Total autres recettes	7 724	8182	+ 5.93
Total des recettes	21672.69	22839.81	+5.385

Recettes de l'exploitant dans le cadre du contrat de délégation :

Type de recette	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	10582	15635	
dont abonnements	4862	4945	
Redevance eaux usées usage non domestique	0	0	
dont abonnements	0	0	
Recette pour boues et effluents importés	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	
Total recettes de facturation	10582	15635	
Recettes liées aux travaux	0	1526	
Produits accessoires	0	0	
Total autres recettes	0	1526	
Total des recettes	10582	17161	+ 62.17%



Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.



	nombre de points	Valeur	points potentiels	
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX				
(15 points)	I	1		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement,	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau				
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les				
extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en	oui : 5 points	Oui	5	
l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme	non: 0 point			
effectuée)				
PARTIE B : INVENTAIRE DES RI	ESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points		our la pa	rtie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention,			/	
pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la				
catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations		Oui		
cartographiques	0 à 15 points			
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à	sous conditions		14	
jour de l'inventaire des réseaux	(1)	Oui		
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire	1			
des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%		
	0 à 15 points			
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	sous conditions	95%	15	
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE E	T DE GESTIO	N DES	DESEVITA	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins				
VD 256 Developtore de linéeiro de réseau nove leguel le plan des	0 à 15 points		11	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	sous conditions	95%	11	
reseaux menuonne raitimetrie	(3)			
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes	oui: 10 points	Oui	10	
(relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	non: 0 point	Oui	10	
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des				
équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de	oui: 10 points	Oui	10	
collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de	non: 0 point	Oui	10	
modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)				
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan	oui: 10 points	non	0	
ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	non: 0 point	non	O	
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage	oui : 10 points			
curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour	non : 0 points	Oui	10	
chaque tronçon de réseau	non . o point			
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel				
d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de	oui: 10 points	Oui	10	
suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou	non: 0 point	Oui	10	
travaux qui en résultent				
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de	oui : 10 points			
renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant	non: 0 points	Non	0	
sur au moins 3 ans)	non . o point			

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour



⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte



Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Travaux 2017	
Elimination des eaux claires parasites/reseau EU	201 380	
Total TTC	201 380	

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	PRET
Encours de la dette / janvier 2017	456 285.86 €
Remboursements au cours de l'exercice	25 635.32
dont en intérêts	12401.59
dont en capital	13233.73
Encours de la dette - décembre 2017	447018.69

AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2017
Montant de la dotation aux amortissements	36 134.18 €
Amortissement subventions	18 847.21 €

PRÉSENTATION DES TRAVAUX REALISES

Objet des travaux	Montant des travaux
REFECTION RESEAUX ASSAINISSEMENT « Allée des Tilleuls »	201 380 € TTC



■ PRIX GLOBAL DE L'EAU et DE L'ASSAINISSEMENT

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120 m³.

■ PRIX GLOBAL : AUBIGNOSC

Eau potable	Collectivité : AUBIGNOSC, DSP par affermage du 23/07/2013 avec la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE,
	Tarif domestique : Commune
Assainissement collectif	Collectivité : AUBIGNOSC, DSP par affermage du 23/07/2013 avec la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE,
	Tarif domestique : Commune

	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Evolution %
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	93.04 € 46.21 €	93.94 € 46.64 €	+0.97 +0.93
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	93,74 € 69,00 €	93.74 € 69	0
Agence de l'eau Pour le service d'eau potable Redevance de pollution domestique	34.80 €	34.80	0
Red.prélèvement ressource en eau	1.20 €	1.20 €	U
Pour l'assainissement collectif Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18.60 €	18.60	0
TVA pour le service d'eau potable (5.5) pour l'assainissement collectif (10)	12.25 € 13.38 €	12.30 13.42 €	+0.43 +0.30
Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	235.03 € 147.19 €	235.98 € 147.66 €	+ 0.40 +0.32
TOTAL TTC GLOBAL	382.22€	383.64€	+ 0.37

En 2017, le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ est de 3,1851 € TTC (3,197 € en 2018)

